



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des collectivités territoriales et
de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune du Puy-en-Velay

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2021/116 en date du 4 octobre 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement du lotissement Le Parc d'Ours situé sur la commune du Puy-en-Velay et pour une régularisation administrative le dossier sera soumis pendant 31 jours à enquête publique :

du 2 novembre 2021 à 14 heures au 2 décembre 2021 à 17 heures

Le public pourra demander des informations auprès de Monsieur Jean-Charles DAYOT, Géomètre (représentant de l'indivision GIRARD DE COURTILLES) SARL GEOTOP 97 - 19 rue du Sapin Vert - 36500 BUZANCAIS (tel. 02 54 02 21 21)

Mme Dany JOUFFROY, attachée au conseil départemental, est nommée commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Le dossier d'enquête comprenant les informations environnementales ainsi qu'un registre d'enquête préalablement paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés, pendant la durée de l'enquête, au service aménagement-urbanisme de la ville du Puy-en-Velay situé 16 place de la Libération – 43003 Le Puy-en-Velay pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service (lundi au vendredi de 14h à 17h).

Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture : Publication – Autres enquêtes publiques et installé sur un poste informatique disponible à la préfecture de la Haute-Loire aux jours et heures d'ouverture au public de la préfecture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé au service aménagement-urbanisme de la ville du Puy-en-Velay situé 16 place de la Libération – 43003 Le Puy-en-Velay
- soit adressées par écrit au commissaire-enquêteur au service aménagement-urbanisme de la ville du Puy-en-Velay situé 16 place de la Libération – 43003 Le Puy-en-Velay
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-ours@haute-loire.gouv.fr
- soit exprimées oralement auprès du commissaire-enquêteur qui recevra le public au service aménagement-urbanisme de la ville du Puy-en-Velay situé 16 place de la Libération – 43003 Le Puy-en-Velay

- mardi 2 novembre 2021 de 14 heures à 17 heures
- lundi 15 novembre 2021 de 14 heures à 17 heures
- jeudi 2 décembre 2021 de 14 heures à 17 heures

Les observations et propositions du public formulées par courrier et sur le registre d'enquête seront tenues à la disposition du public au service aménagement-urbanisme de la ville du Puy-en-Velay situé 16 place de la Libération – 43003 Le Puy-en-Velay pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions adressées par courriel à l'adresse précisée ci-dessus, seront consultables sur le site internet de la préfecture.

A l'issue de la procédure d'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public au service aménagement-urbanisme de la ville du Puy-en-Velay situé 16 place de la Libération – 43003 Le Puy-en-Velay et à la préfecture de la Haute-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront insérés et consultables sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an.

Le préfet statuera dans les deux mois à compter du jour de la réception par la préfecture du rapport et des conclusions transmis par le commissaire enquêteur. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.